



Nouméa, le 27 janvier 2020

## Décision du gouvernement relative à la demande de régulation des marchés n°1-2019

Référence : arrêté n°2020-75/GNC du 14 janvier 2020 portant attribution d'une mesure de régulation de marché sur le secteur des tubes et tuyaux.

Secteur économique concerné : fabrication de produits en caoutchouc et en plastique

Entreprise demandeuse : SAS ESQ

TD	Libellé produit	Mesures de régulation		
		En vigueur	Souhaitées	Accordées
<b>3917</b>	<b>Tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints coudés, raccords, par exemple), en matières plastiques</b>			
<b>3917.21.14</b>	Tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudés, raccords, par exemple), en matières plastiques -- En polymères de l'éthylène II) autres a) d'un diamètre inférieur ou égal à 110 mm	Libre	STOP 5 ans	Libre
<b>3917.23.13</b>	Tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudés, raccords, par exemple), en matières plastiques -- En polymères de chlorure de vinyle II) autres pouvant supporter une pression de 1,6 Mpa (16 bars) aa) d'un diamètre inférieur à 250 mm	Libre	STOP 5 ans	Libre
<b>3917.23.15</b>	Tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudés, raccords, par exemple), en matières plastiques -- En polymères de chlorure de vinyle II) autres b) autres ba) d'un diamètre inférieur ou égal à 250 mm	Libre	STOP 5 ans	Libre
<b>3917.32.14</b>	Tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudés, raccords, par exemple), en matières plastiques -- Autres, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires A) En polymère de l'éthylène non réticulé ou en polymère de chlorure de vinyle 1) en polymère de l'éthylène non réticulé b) autres aa) d'un diamètre inférieur ou égal à 160 mm	STOP 5 ans	STOP 5 ans	QTOP 70 tonnes (contingent global) 2 ans
<b>3917.32.41</b>	Tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudés, raccords, par exemple), en matières plastiques -- Autres, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires C - En polymères du propylène 1) d'un diamètre inférieur ou égal à 32 mm	STOP 5 ans	STOP 5 ans	